



*République française*

*Département de la Haute-Garonne*

MAIRIE  
DE  
VAUDREUILLE  
31250

Tél. 05 61 27 63 43

[Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr](mailto:Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT  
AUTORISATION DE DEBIT DE BOISSONS**

*Arrêté n°16.2024*

Le maire de la Commune de VAUDREUILLE (31250)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-28, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8,

Vu les articles L3321-1, L3332-1, L3332-3, L3332-6, L3334-1 et L3334-2 du Code de la santé publique,

Vu l'arrêté préfectoral sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L3335-4 du Code de la santé Publique,

Vu la demande en date d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présentée par le TRIATHLON TOULOUSE METROPOLE (31250) représentée par son Président Mr Nicolas LE HIR, en vue de l'organisation du TRIATHLON DE REVEL/SAINT FERREOL 2024.

**Arrête**

**ARTICLE UNIQUE** : le TRIATHLON TOULOUSE METROPOLE est autorisé à ouvrir un débit de boisson temporaire de 2<sup>ème</sup> catégorie **du Samedi 15 Juin au Dimanche 16 Juin 2024, de 8h00 à 20h00** à l'occasion de l'organisation du TRIATHLON DE REVEL/SAINT FERREOL 2024, à charge pour le TRIATHLON TOULOUSE METROPOLE de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

A VAUDREUILLE, le 14 Mai 2024

Le Maire, J.LAGOUTTE



Ouverture de la Mairie:— Mardi de 9h à 12h00 et de 14h00 à 17h00 - Jeudi de 9h00 à 18h00

Permanence téléphonique : Vendredi de 09h00 à 12h00